

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels Lensois
Ref : SH/ MH
Affaire suivie par M. Yannick BACKE Directeur du
Centre Socioculturel Lensois DUMAS-FLAMENT

NOMENCLATURE : 07 – 10

DECISION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'ANIMATIONS
AUTOUR DE JEUX VIDEOS, LORS DE TROIS CINEMAS DE PLEIN
AIR, SUR LE TERRITOIRE LENSOIS,

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai
2020, décidant l'application des dispositions prévues à
l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté n°2020 -1029 du 25 mai 2020 portant
délégations à des adjoints de quartier au Maire,

Considérant que la mise en place d'animations autour de jeux
vidéos, lors de trois cinémas de plein air, animée par
l'association HOLYDAY GEEK CUP, domiciliée 84 rue Paul Bert
à LENS, nécessite la signature d'une convention.

Décision N°2022 – 256

DECIDE

ARTICLE 1 : Il sera conclu et signé une convention de mise en place d'animations autour de jeux vidéo « Événement E.sport Animation Free to Play », lors des cinémas de plein air le 8 juillet place Jean Jaurès, le 29 juillet Cottage rue Alain Grande Résidence et le 12 août 2022 place du Jeu de Balle, cité 12-14, de 17h à 20h, animées par l'association HOLIDAY GEEK CUP, représentée par Monsieur Sylvain REGNIER, Président.

ARTICLE 2 : Cette convention fixera les modalités d'intervention. La Ville de Lens s'engage à verser la somme de 738€ TTC (Sept cent trente-huit euros) sur présentation d'une facture conforme au devis. Le règlement s'effectuera par mandat administratif.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 07/07/2022

Pour le Maire
l'Adjointe au Maire



Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH

RECU LE 07/07/2022
SOUS-PREFECTURE DE LENS